

## Charte d'utilisation de la liste « centre-débat@listes.eelv.fr »

Avril 2014

### A - Préambule

L'administration de la liste de discussion **centre-debat@listes.eelv.fr** fait partie des missions confiées au Bureau exécutif régional, par délégation du Conseil politique régional.

Toute demande d'inscription et tout envoi d'un message à cette liste signifie approbation expresse du présent document.

### B - Inscription

Sont inscrits sur simple demande et de plein droit tous les adhérents et coopérateurs d'EELV Centre, c'est-à-dire les adhérents et coopérateurs qui étaient à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédente.

### C - Participation aux débats

Les échanges sur la liste doivent respecter le droit, la « netiquette » et les valeurs de l'écologie. Ils doivent également respecter les règles de fonctionnement qui sont propres à la liste.

#### 1 – Droit

En cas d'expression à caractère illégal, de diffamation, d'incitation à la haine, de violation de correspondance privée, de contrefaçon ou violation du droit de la propriété intellectuelle et autres manquements au droit, le Bureau exécutif régional peut et doit suspendre tout usager fautif sans préavis, provisoirement, ou définitivement avec l'aval du Conseil politique régional.

#### 2 – Netiquette

La netiquette décrit l'ensemble des règles de bonne conduite permettant aux débats de se développer.

Les règles de la netiquette directement applicables à cette liste sont les suivantes :

- Ne doivent être envoyés sur la liste que des messages publics à destination d'un large auditoire, pas les messages privés ou s'adressant à un cercle très restreint de personnes.
- A ce titre, l'utilisation de la commande « répondre à tous » doit être utilisée avec un maximum de retenue.
- Ne doivent circuler sur la liste que des messages, informations, opinions ayant trait à son objet : la vie du mouvement écologiste en région Centre.
- Le cross-posting (technique qui consiste à envoyer un message simultanément à plusieurs listes de destinataires) est prohibé.
- Quelles que soient les circonstances, les usagers doivent impérativement se limiter à deux messages par personne et par jour.
- Les messages postés sur cette liste ne peuvent pas être transférés sur une autre liste de discussion sans l'accord préalable explicite de leur auteur ou de leurs auteurs dans le cas du transfert d'un fil de discussion ;
- Les attaques et mises en cause personnelles, les injures et ne sont pas acceptables. L'objet de la liste est la discussion politique, pas l'étalage ou le règlement de différends individuels ;
- L'humour, l'ironie, le sarcasme et le second degré sont parfois difficiles à percevoir. Ils sont donc à manipuler avec précaution. Insérer un smiley est un moyen efficace de sous-titrer votre intention.

#### 3 – Valeurs de l'écologie

L'écologie est pacifiste et non violente. Elle prône le respect des personnes, la liberté d'opinion et d'expression. Le comportement de chacune et chacun sur cette liste doit refléter cette exigence collective respectueuse et non violente.

### D – Modération de la liste

Le Bureau exécutif régional se réserve la possibilité, en cas de manquements aux règles ci-dessus, suivant un mode de décision dont il se sera doté, de :

- adresser un message privé à l'auteur d'un message problématique ;
- effectuer un rappel public à la règle ;
- suspendre un usager...

## **E – Informations annexes**

### *1 – Autres listes existantes au niveau régional*

Pour mémoire, la liste Centre-Info existe également. Elle permet à EELV Centre de poster des messages informatifs très occasionnels, mais il ne s'agit pas d'une liste de discussion. Les inscrits sur cette liste sont beaucoup plus nombreux que le seul cercle des adhérents et coopérateurs, avec les anciens adhérents et proches de notre mouvement.

Une liste de travail entre les membres du Conseil politique régional existe également. Y sont inscrits en plus les responsables des exécutifs de nos groupes locaux, ainsi que nos élus EELV dans les collectivités de la région qui le souhaitent.

### *2 – Autres listes au niveau local*

L'existence, a minima, d'une liste de discussion entre adhérents et coopérateurs d'un même groupe local paraît tout à fait indispensable. Le Bureau exécutif d'EELV Centre appelle les responsables de ses différents groupes locaux à veiller à maintenir localement cette offre.

### *3 – Liens entre la présente charte et le Règlement intérieur d'EELV Centre*

Pour mémoire, la « Charte CNIL » annexée au règlement intérieur régional d'avril 2013 stipule notamment :

- Toutes les listes d'information ou de discussion internes à EELV Centre ou à ses groupes locaux doivent prévoir des modalités simples, explicites et opérationnelles de désabonnement.
- Aucune de ces listes d'information ou de discussion ne saurait avoir une existence ou un fonctionnement opaque susceptible d'en autoriser ou d'en empêcher l'accès à certains sur la base de critères illégitimes ou simplement flous.
- En cas de liste de discussion sur lesquelles des modérateurs auraient été nommés, une information automatique dans chaque courriel devra être prévue.